Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Voyageurs du Monde

Société Anonyme au capital de 3 691 510 € 55 rue Saint Anne 75002 Paris

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Grant Thornton

Commissaire aux Comptes 29 rue du Pont 92200 Neuilly sur Seine

KPMG S.A

Commissaire aux Comptes Tour Eqho 2 avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Société Voyageurs du Monde S.A.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

À l'Assemblée générale de la société Voyageurs du Monde,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

KPMG S.A

1 Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

1.1 Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration en date respectivement du 30 novembre 2016 et du 18 décembre 2017.

Conclusion d'une convention de prêt entre votre Société (prêteur) et Honeymoon Holdco Limited (renommée Voyageurs du Monde UK Limited, (emprunteur))

• Personnes concernées :

M. Alain Capestan, administrateur

M. Jean-François Rial, administrateur

Nature et objet

Prêt (loan notes) octroyé par Voyageurs du Monde au profit de Honeymoon Holdco Limited (renommée Voyageurs du Monde UK) pour un montant en principal de 716.240 £ en vue de financer pour partie l'achat de la société Original Travel Company Limited. Cette convention a été conclue en date du 6 janvier 2017.

Modalités

Il s'agit d'un prêt à échéance du 1^{er} décembre 2022 et remboursable en 6 échéances annuelles consécutives à compter du 1^{er} décembre 2017. Il est rémunéré au taux fixe de 2% l'an.

Les intérêts se sont élevés à 16 145 euros en 2017.

Motifs justifiant de son intérêt pour votre Société

Cette opération présente en particulier l'avantage pour votre Société de réaliser, via la société Voyageurs du Monde UK, une opération de croissance externe en limitant le recours à l'emprunt bancaire.

Grant Thornton KPMG S.A

Conclusion d'un avenant à la convention de prêt conclue entre votre Société (prêteur) et Honeymoon Holdco Limited (renommée Voyageurs du Monde UK Limited, (emprunteur))

• Personnes concernées :

M. Alain Capestan, administrateur

M. Jean-François Rial, administrateur

Nature et objet

Modification de la période de remboursement du prêt en raison des résultats de Original Travel Company Limited qui ne permettent pas à Voyageurs du Monde UK Limited (emprunteur) d'avoir la trésorerie pour honorer les échéances initialement convenues.

Modalités

L'échéance du prêt est portée au 1er juillet 2024.

Motifs justifiant de son intérêt pour votre Société

Cette opération présente en particulier l'avantage pour votre Société d'octroyer à l'emprunteur, Voyageurs du Monde UK, une période de remboursement plus longue pour obtenir la trésorerie nécessaire lui permettant d'honorer les échéances de remboursement.

2 Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- 2.1 Convention d'impulsion stratégique entre la Société et Avantage S.A. modifiée par Avenant n°1 du 17 mai 2016
- Personnes concernées :

M. Alain Capestan, administrateur

M. Lionel Habasque, administrateur M. Jean-François Rial, administrateur M. Loic Minvielle, administrateur M. Frédéric Moulin, administrateur M. Eric Bismuth, administrateur

Nature et objet

La convention d'impulsion stratégique prévoit la fourniture par Avantage S.A. de prestations d'assistance stratégique et de développement à votre Société.

KPMG S.A

Modalités

La rémunération est assise sur la performance de votre Société à hauteur de 4,6% du résultat courant avant impôt (hors dividendes, hors variations de provisions sur titres et créances de participation et hors CICE) à la clôture de chaque exercice dès lors que le résultat courant avant impôt excède 1,5 million d'euros et est versée chaque année N sur la base des comptes annuels N-1.

Au cours de l'exercice 2017, la rémunération variable s'est élevée à 531 640 euros HT.

2.2 Convention de financement par la Société de la Fondation d'entreprise Insolites Bâtisseurs

Personnes concernées : M. Alain Capestan, administrateur

M. Lionel Habasque, administrateur M. Jean-François Rial, administrateur M. Loic Minvielle, administrateur

M. Frédéric Moulin, administrateur

Nature et objet

Contribution financière annuelle de la Société à la Fondation d'entreprise Insolites Bâtisseurs.

Modalités

En 2017, cette contribution financière s'est élevée à 51 252,50 euros.

2.3 Convention de parrainage par la Société de l'Association Insolites Bâtisseurs

Personnes concernées : M. Alain Capestan, administrateur

M. Lionel Habasque, administrateur M. Jean-François Rial, administrateur M. Loic Minvielle, administrateur M. Frédéric Moulin, administrateur

Nature et objet

Parrainage au titre du soutien par votre Société de projets de développement durable à réaliser par l'Association Insolites Bâtisseurs et de la réalisation de prestations de communication et de promotion de votre Société par l'Association Insolites Bâtisseurs.

KPMG S.A

Modalités

Au titre de l'année 2017, ce parrainage s'est élevé à 175 314 euros.

2.4 Prêt au profit de la Société consenti par la société ERTA ALE DEVELOPPEMENT (EAD)

Personnes concernées : M. Alain Capestan, administrateur

M. Lionel Habasque, administrateur M. Jean-François Rial, administrateur M. Loic Minvielle, administrateur M. Frédéric Moulin, administrateur

Nature et objet

Prêt de EAD (société filiale de Voyageurs du Monde dont cette dernière est Président) au profit de Voyageurs du Monde d'un montant de 9,5 M€ en vue de financer des projets de croissance externe.

Modalités

Il s'agit d'un prêt d'une durée de 7 ans et remboursable en vingt-huit échéances trimestrielles consécutives à compter du 5 mars 2017. Il est rémunéré au taux fixe de 1,2% l'an.

Les intérêts se sont élevés à 95 483 euros en 2017.

Neuilly sur Seine et Paris La Défense, le 23 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

KPMG S.A

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton

International

Michèle Vigel

Associée

Guy Flochlay

Associé

Vincent de Becquevort

Associé